



Conseil Municipal de Ribaute les Tavernes Procès-Verbal de la Séance du 8 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, **le 8 avril à 19h**, le Conseil Municipal de Ribaute les Tavernes, régulièrement convoqué le 31 mars 2025, s'est réuni, sous la Présidence de **Monsieur Frédéric ITIER**, Maire.

Présents : ITIER Frédéric POMARET Richard COMBEMALE Pierre-Marie BRAGA Frédéric D'HAYER Fabien SPITZ Françoise COULOMB Any MAINGOUTAUD Rodolphe JABOULAY Marie GISBERT Pierre

Absents : RAIBAUD Joëlle ITIER Nadège OSTALRICH Christophe MAURIN Vincent NEVEU Magali BECK Marjorie DOMINGUES Pépito

Pouvoirs : RAIBAUD Joëlle à MAINGOUTAUD Rodolphe

Le quorum étant atteint, le Conseil peut, conformément au Code Général de la fonction publique, valablement délibérer.

Nomination du Secrétaire de séance : Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal nomme, **à l'unanimité**, M. Pierre GISBERT pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mars 2025 : Monsieur le Maire demande aux membres s'ils ont des questions ou des observations concernant le procès-verbal de la séance du 6 mars 2025. Aucune remarque n'étant formulée, Monsieur le Maire propose de passer au vote. Le Conseil Municipal approuve, **à l'unanimité**, le procès-verbal de la séance du 6 mars 2025.

Le procès-verbal est signé par le Président et le secrétaire.

Points à l'ordre du jour :

1. Approbation Compte de Gestion Commune

Rapporteur : Any COULOMB, Adjointe aux finances

Mme COULOMB présente le Compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2024.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve le Compte de Gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024.

2. Approbation du Compte Administratif 2024

Rapporteur : Any COULOMB, Adjointe aux finances

Sous la présidence de Mme COULOMB, adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le Compte administratif 2024 qui s'établit ainsi :

- Fonctionnement
 - o Dépenses : 1 675 661.53 €
 - o Recettes : 2 053 677.16 €
 - o Excédent de Clôture : 378 015.63 €
- Investissement
 - o Dépenses : 1 698 156.50 €
 - o Recettes : 1 301 464.46 €
 - o Déficit de clôture : 396 692.04
 - o Restes à réaliser : 563 599 €

Hors de la présence de M. Frédéric ITIER, Maire, le conseil municipal approuve **à l'unanimité** le Compte Administratif du budget communal 2024.

3. Affectation du résultat 2024

Rapporteur : Any COULOMB, Adjointe aux finances

Le Compte Administratif 2024 adopté qui fait apparaître :

- Un excédent reporté d'investissement de l'année antérieure : - 145 168.85 €
- Un excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure : 836 058.29 €
- Un solde d'exécution déficit 001 de la section d'investissement de - 396 692.04 €
- Un solde d'exécution excédent 002 de la section de fonctionnement de 378 015.63 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser en dépense pour un montant de 713 599 € et en recette, pour un montant de 150 000 €.

Le besoin net de la section d'investissement est estimé à 815 122.19 €.

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil Municipal, soit en report, à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section au compte 1068 :

- Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) : 815 122.19 €
- Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté : 398 951.73 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve l'affectation du résultat 2024.

Taux d'imposition des Taxes Directes Locales 2025

Rapporteur : Any COULOMB, Adjointe aux finances

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de maintenir les taux d'imposition en 2025 par rapport à ceux de 2024 :

- TH : 17.68 %
- TFB : 37.93 %
- TFPNB : 71.78 %

4. Vote du Budget Primitif 2025 Commune

Rapporteur : Any COULOMB, Adjointe aux finances

Mme COULOMB présente le projet de budget primitif 2025, les dépenses et les recettes en section de fonctionnement s'équilibrent à 2 479 874.73 € et les dépenses et les recettes en section d'investissement s'équilibrent à 2 898 065.92 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve le budget primitif 2025, il est voté au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement et autorise le Maire à prendre des décisions de mouvement de crédits de chapitre à chapitre dans la limite du plafond fixé à 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

5. Subventions de fonctionnement aux associations

Rapporteur : Any COULOMB, Adjointe aux finances

Mme COULOMB propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention de fonctionnement pour l'année 2025, aux associations suivantes :

Association de Soins Palliatifs : 100 €
APE : 250 €
Club du troisième âge : 200 €
Courir à Ribaute les Tavernes : 150 €
Création photos et sculptures : 150 €
Croix Rouge : 100 €
FNACA : 100 €
Fondation Vaincre Alzheimer : 100 €
Football Club de RLT : 220 €
Groupe Scolaire Marcel Pagnol (Voyage scolaire) : 2 000 €
Groupe Scolaire Marcel Pagnol (USEP) : 220 €
Groupement sanitaire Apicole (GDSA30) : 150 €
Les Mûrs du son : 200 €
Les Pieds tanqués : 220 €
Psychologue Ecoles : 200 €
Resto du Cœur : 500 €
Rocking Club : 220 €
Société de Chasse : 100 €
Sports et Loisirs : 250 €
Tennis Club : 220 €
Variation : 200 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** (M. BRAGA et M. COMBEMALE n'ont pas pris part au vote de la subvention accordée à l'association « Les Mûrs du son », dont ils sont membres), décide d'accorder les subventions proposées aux associations ci-dessus.

6. Subventions de fonctionnement au CCAS

Rapporteur : Any COULOMB, Adjointe aux finances

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide d'accorder une subvention de fonctionnement pour 2025 au profit du CCAS d'un montant de 2 000 €

7. Convention de mise à disposition du stade

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention de mise à disposition du stade municipal qui a pour objet de définir les conditions de mise à disposition, les obligations et engagements des différentes parties.

Considérant que les travaux d'aménagement du nouveau terrain de football sont terminés, et que le terrain peut être utilisé,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve la convention et autorise le Maire à signer cette convention entre la Commune de Ribaute les Tavernes et l'Association « FC Ribaute les Tavernes » et entre la commune de Ribaute les Tavernes et le directeur de l'école Marcel Pagnol.

8. Demande de versement de fond de concours

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la Communauté d'Alès Agglomération doit procéder à la répartition des fonds de concours attribués aux communes membres. Il présente l'opération engagée par la Commune pour un montant de 1 096 800 € HT. Il s'agit de travaux d'aménagement d'un terrain de foot.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

- D'approuver l'opération d'investissement présenté pour un montant de 1 096 800 € HT
- De demander le versement du fond de concours de 23 000 € attribué à la Commune par délibération d'Alès Agglomération.

9. Création de poste

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Maire propose à l'assemblée, la création d'un emploi permanent d'Attaché territorial à temps complet pour le service administratif à compter du 1^{er} juin 2025.

Cet emploi devra être pourvu par un fonctionnaire. Cet emploi sera pourvu par un agent relevant de la catégorie A de la filière administrative du cadre d'emploi des Attachés territoriaux, au grade d'Attaché.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide, de créer l'emploi permanent d'Attaché territorial, à temps complet, de catégorie A, à compter du 1^{er} juin 2025.

10. Dénomination de voie

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'intérêt de dénommer la nouvelle voie reliant le Chemin Jean Cavalier et le Chemin des Capelières et qui longe le nouveau stade de football,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide que la voie ci-dessus désignée, recevra la dénomination officielle suivante : Chemin des sports et charge Monsieur le Maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste.

Communications du Maire :

Gazon synthétique complexe sportif

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a eu un vol de 15 m² de gazon synthétique au stade du nouveau complexe sportif. Le montant du sinistre s'élève à 2 022.30 €. Le Conseil Municipal propose d'installer un éclairage avec détecteur ou une alarme périphérique.

Autorisation utilisation Chemin Mas Miger par des véhicules de 19T

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que Monsieur Simon JULIAN demande l'autorisation d'emprunter le Chemin du Mas Miger, avec des véhicules lourds de plus de 3.5T, tous les lundis (deux fois par jour) pour se faire livrer du broya par l'entreprise BOUDON.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, dit autoriser l'entreprise BOUDON à emprunter le Chemin du Mas Miger, avec des véhicules ne dépassant pas 19T, jusqu'au mois de juin, deux fois par semaine pour livrer M. Simon JULIAN.

Il faut que Monsieur BOUDON s'engage à réparer le Chemin en cas de dégradation. Si durant cette période, le Maire constate des dégâts importants, il sera mis fin à cette autorisation.

Conseil Municipal des enfants

Monsieur Pierre-Marie COMBEMALE donne le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal des enfants. Les principales décisions :

- Les bancs de la place PAB seront repeints
- Visite du Sénat au mois de juin
- Initiation aux gestes de premiers secours

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15

Dernier feuillet

Liste récapitulative des délibérations de la séance du 8 avril 2025 :

Délibération n°	Objet	Approuvée
DE_2025_04_05	Approbation Compte de Gestion Commune	à l'unanimité
DE_2025_04_06	Approbation Compte Administratif Budget Communal 2024	à l'unanimité
DE_2025_04_07	Affectation du résultat de l'exercice 2024	à l'unanimité
DE_2025_04_08	Taux d'imposition des taxes directes locales 2025	à l'unanimité
DE_2025_04_09	Vote du Budget Primitif 2025	à l'unanimité)
DE_2025_04_10	Subvention de fonctionnement aux associations	à l'unanimité
DE_2025_04_10_1	Subvention de fonctionnement au CCAS	à l'unanimité
DE_2025_04_11	Convention de mise à disposition du stade municipal	à l'unanimité
DE_2025_04_12	Demande de versement de fond de concours	à l'unanimité
DE_2025_04_13	Choix de la maîtrise œuvre aménagement nouveau complexe sportif	à l'unanimité
DE_2025_04_14	Dénomination de voie	à l'unanimité

Membres Présents : ITIER Frédéric POMARET Richard COMBEMALE Pierre-Marie BRAGA Frédéric D'HAYER Fabien SPITZ Françoise COULOMB Any MAINGOUTAUD Rodolphe JABOULAY Marie GISBERT Pierre

Le Maire, Frédéric ITIER

Le Secrétaire, Pierre GISBERT

